



Test de perméabilité à l'air : Comment ça marche ?

Depuis le 14 mai 2013, **SAS Le Fond du Val** a obtenu l'**agrément ministériel de la démarche qualité de l'étanchéité à l'air - RT 2012 Annexe VII** - après 16 mois de démarches, réunions, concertations... Grâce à cet agrément, CER Constructions est dispensé du **test systématique d'étanchéité à l'air** sur ses chantiers.

Cependant, cet agrément n'est pas acquis, notre **démarche qualité** est en permanence suivie et vérifiée à travers des tests obligatoires que nous effectuons sur un échantillon représentatif de notre production (10% de nos maisons) répondant aux critères mis en place par la **RT-2012**.

Ce contrôle, en collaboration avec Diagtherm, a pour objectif de veiller au respect permanent des normes RT-2012 durant toute la phase de construction.

L'**agrément RT-2012** permet :

- de garantir un bon niveau d'étanchéité à l'air avec une meilleure performance énergétique,
- d'assurer une bonne qualité d'air intérieur et un confort de vie optimal pour les occupants,
- d'éviter les déperditions d'énergies et donc limiter les besoins en chauffage
- de réduire les gaz à effet de serre

Ce test se déroule en plusieurs phases :

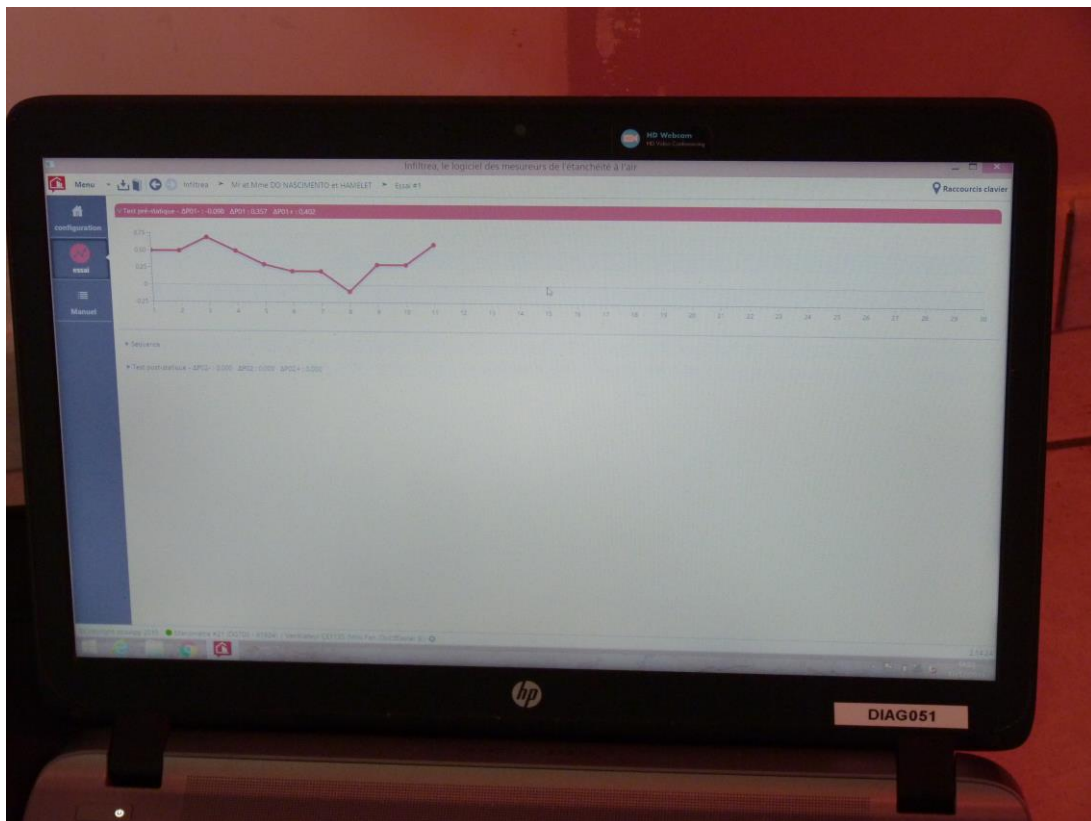
- Le technicien prépare la maison : installation du **BlowerDoor** (porte soufflante), obstruction des systèmes de ventilation dans le but de se concentrer uniquement à l'identification des fuites.
- L'opérateur met en route la soufflerie pour placer la maison en dépression et effectue une dizaine de tests allant de 10 à 50 hPa pour calculer la perméabilité à l'air à 4 hPa.
- Le technicien effectue une analyse grâce à un logiciel et donne le résultat en $m^3/h / m^2$.
- Le technicien rédige un rapport qui sera par la suite envoyé à notre Responsable Qualité pour contrôle et analyse afin de relever les fuites récurrentes et ainsi améliorer **les processus de construction** en permanence.

Un **test de perméabilité** a été effectué dernièrement sur une maison plain-pied de 77 m². Le résultat a été de 0.23 contre 0.60 exigé par la **Règlementation Thermique 2012** du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, et du Ministère du Logement, de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité.

Installation de la BlowerDoor



Phases de test



Résultat du test

